

BILLS DU GOUVERNEMENT: AYANT PASSE—Suite.

LOI CONCERNANT LA CREATION D'UNE COMMISSION INTERNATIONALE DES VOIES NAVIGABLES—Suite.

9528; l'engagement de l'ingénieur Anderson—9528; le rapport Anderson—9529; les recommandations d'Anderson—9530; ses raisons démolies par le ministre qui l'a engagé—9530; pas un seul spécialiste—9530; extrait rapport Anderson—9534; mesures à prendre—9534; nominations à faire—9534.

Hon. Oliver—Député préopinant a trop prouvé—9536; pas d'imprévoyance—9536: la seule alternation était de jouir de la moitié du débit de la rivière Ste-Marie ou de ne recevoir rien du tout—9530; les Etats-Unis pouvaient capter toute l'eau—9537; la rivière prend sa source dans leur territoire—9538; il pouvait la détourner et la déverser dans une autre rivière—9538;

M. Doherty—Changements au projet de loi soumis—9539; gouvernement reconnaît traité doit être ratifié par parlement—9540; demande au parlement de faire ce qu'il disait qu'il n'avait pas le droit de faire—9540; peut discuter maintenant si traité doit être ratifié—9542; droit de poursuite—9542; traité vise à concéder à un étranger relativement au tribunal droit différent de celui concédé à citoyen de province—9544.

M. Borden—Situation modifiée par négociations traité général d'arbitrage—9544; discours Taft-Asquith—9546; ces questions pourraient être comprises dans traité d'arbitrage en préparation—9546; traité aurait dû être soumis à ratification du parlement—9548; traité tend à modifier lois du Canada et de chaque province—9548; le droit international nous protège contre prétentions de détournement des E.-U.—9549; M. M. King et Anderson—9550; la compagnie satisfaite peut se tromper—9550.

Hon. Pugsley—La question était d'avoir la moitié de l'eau ou pas du tout—9551; un traité seul peut conférer des droits à la Cie d'irrigation d'Alberta—9552; division du débit total—9552; le droit international ne se plaide devant aucun tribunal—9553; les variations de principes et de doctrines de droit international—9554; les E.-U. et le Rio Grande—9554; absolue souveraineté d'une nation sur son territoire—9554; opinion juge Marshall—9555; cas rivière—9556; gouvernement à suivi conseil Anderson 9560; avantage procuré au Canada par art. 6—9561; lettre Shaughnessy approuvant convention—9564; le gouvernement a le droit de demander ratification du traité par parlement—9566; traité constitue grand pas dans arbitrage avec E.-U.—9567.

La Chambre en comité—9568.

M. Currie—Demande remise, amendements pas distribués—9568.

Hon. Pugsley—Propose nouveau texte art.—9570.

BILLS DU GOUVERNEMENT: AYANT PASSE—Suite.

LOI CONCERNANT LA CREATION D'UNE COMMISSION INTERNATIONALE DES VOIES NAVIGABLES—Suite.

Sir A. Aylesworth—Art. pas proposé pour ratifier traité qui est actuellement parfaitement exécutoire—9580.

Adopté—9635.

Sanctionné—10028.

LOIS DE FINANCES.

Hon. M. Fielding—Dépose bill (n° 128) accordant à S. M. certaines sommes pour année expirant 31 mars 1911—4409.

1re, 2e lect., en com., 3e lect., adopté—4409.

Sanctionné—4432.

Hon. W. Fielding—Dépose projet de loi n° 160 pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour 1911 et 1912—6742.

1re, 2e lect., com. 3e lect., adopté—6742.

Sanctionné—6885.

Hon. W. Fielding—Présente bill n° 225 accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour exercices 1911 et 1912—10014.

1re, 2e lect. en com., rap. 3e lect.—10014.

Sanctionné—10028.

LOI D'IMMIGRATION (AMDT.).

Hon. F. Oliver—Dépose bill (n° 47) modifiant loi d'immigration—1110; pour changer erreurs ne rendant pas intention législateur—1110.

1re lect.—1110.

2e lect., en comité—2102.

Art. 1er —2102.

Hon. Oliver, Amendement à loi—1960; domicile ne s'acquiert que par 3 ans de séjour—2103; arrivés avant promulgation loi dispensés—2104.

M. Doherty—Dérogative au droit commun et international—2105; domicile femme mariée—2165; domicile enfants—2105

Hon. Bureau—Seulement quant à l'effet de cette loi—2109.

Hon. Oliver—Définition nécessaire du terme "citoyen du Canada"—2112.

M. Mackenzie—Droits chef de famille—2112; cette loi brise famille—2112; asiatiques traités cruellement—2113; aucun empêchement sauf exigence \$200 ne doit pouvoir empêcher venue de femmes et enfants de citoyen admis britanniques—2113.

Hon. Oliver—Mesures efficaces nécessaires—2114.

Art. 2—plaintes au sujet immigrants non recommandables—2114.

Art. 3—Pénalité pour personne refusée entrant en Canada—2115.

Hon. Oliver—Réduite à un an—2115.

Art. 5—Rapatriement—2116.

Agent d'immigration décide où rapatrié doit être renvoyé—2116.